

N°146
Août 2021












La Lettre de Bricon



Au centre aéré, juillet

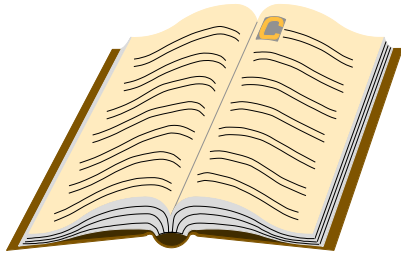
Bulletin communal de liaison et d'informations

MEMENTO PRATIQUE

	Gendarmerie	03.25.32.90.16
	Pompiers	18
	SAMU	15
	Cabinet Médical Châteauvillain	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine	03.25.31.08.74
	Médiathèque	09.64.45.07.03
	SDED 52	03.25.35.09.29
	Trésorerie de Châteauvillain	03.25.32.90.34
	CC3F	03.25.01.38.53
	Adresse mail : cc3f@wanadoo.fr	
	Site internet : http://communaute decommunes des 3 forets.com	
	Mairie Bricon	03.25.03.01.92
	Adresse mail : bricon.mairie@wanadoo.fr	
	Site internet : http://mairie-bricon.fr	

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h



Etat civil

Mariage

-Cynthia et David, le 10 juillet

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés

Nouveaux arrivants

-Madame Marine Vançon, rue de Rabamont

-Monsieur et madame Christophe Decreton, rue du Lavoir

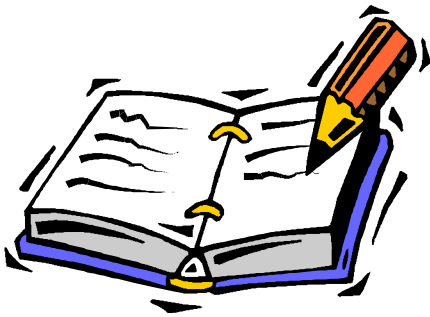
-Madame Manuela Penagos, rue de Rabamont

-Madame Marine Cornevin et monsieur Gérard Penagos, impasse du Château

-Madame Laurine Grah, rue Maréchal Leclerc

Bienvenue à tous ces nouveaux Briconnais

Infos pratiques



Nuisances sonores

Les occupants des locaux d'habitation et de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, notamment les bruits particulièrement gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répété (instruments de musique,

appareils de diffusion sonore, réparation ou réglage de moteur quelle qu'en soit la puissance, appareils ménagers...), cela sans condition d'horaires.

D'autre part, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **13h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens, veilleront de leur côté à ce que leurs cris ou leurs aboiements ne perturbent pas le voisinage, et ce sans condition d'horaires.

Fermeture de la mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 21 août. En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints.

Nids d'insectes

Les sapeurs-pompiers n'ayant plus pour mission d'intervenir chez les particuliers pour la destruction de nids d'insectes dangereux, une liste de prestataires est disponible au secrétariat de mairie.

Commerce

Voici un petit peu de nouvelles de votre Bistrot de Pays.

Revoir du monde à nos tables est un réel bonheur.

A partir du 9 Août (1^{er} septembre en ce qui nous concerne: voir ci-dessous nos dates de fermeture), vous aurez besoin du passe sanitaire ou d'un test PCR de moins de 48h pour accéder aller au restaurant ou au bar uniquement! Pour les services de proximité tels que tabac, presse, pain, poste, produits du terroir, timbres fiscaux, loto fdj, pas besoin de passe, venez uniquement masqué pour rentrer.

Nous vous informons que nous fermons nos portes pour nos congés d'été le 8 Août au soir.

Nous serons heureux de vous accueillir le 1er septembre frais et disponibles pour une nouvelle année.

Nous sommes fiers de vous annoncer la reprise de nos spectacles. Un semblant de reprise à la vie avant covid Notre première soirée Bistrot de Pays est annoncée le samedi 9 octobre sur le thème " Dictée Coquine ».

Nous vous souhaitons un bel été.

A bientôt.

J'entretiens ma propriété et ses abords

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin. Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/enherbée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité...

Je débroussaille et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.

Ce petit rappel nous est dicté par le nombre croissant de végétaux débordant sur l'espace public.



Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux

Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est le plus souvent nécessaire.

Je respecte le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré.

Je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.



Parlons civisme...

Depuis le premier janvier 2017, les communes n'ont plus l'autorisation d'utiliser les désherbants pour traiter leurs trottoirs et leurs espaces verts, ce qui complique leur entretien. De plus, cette année, les conditions climatiques ont favorisé une poussée rapide de l'herbe. Notre agent municipal travaille secteur par secteur mais la rapidité de pousse de l'herbe le dépasse. Nous devons donc nous habituer à voir fleurir les herbes sauvages en attendant son passage, ce qui ne nuira pas à la biodiversité, bien au contraire.

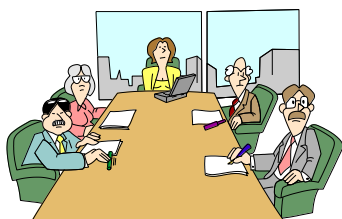
Nous pouvons également « tous mettre la main à la pâte » en entretenant les abords de nos habitations et si le cœur nous en dit les massifs fleuris. La solidarité et l'entraide ne se développent que si on les cultive.

Beaucoup de temps est par ailleurs perdu à ramasser les déchets jetés à terre alors que des poubelles sont installées à proximité (école, trottoirs, bac de recyclage). Combien de fois l'employé communal a dû remettre dans les conteneurs les recyclables posés à leurs pieds.

Combien d'excréments de chiens sont laissés aux coins d'une rue lors de la promenade de propreté du soir au matin?

Là encore, vivre ensemble c'est respecter des règles simples de savoir-vivre. Changeons, demandons-nous ce que nous pouvons faire pour améliorer notre environnement, n'attendons pas tout des autres.

Au conseil municipal



Séance du 19 juillet 2021

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 19 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de madame Brigitte Bourgeois représentée par monsieur Gérard Déchanet, de madame Nadia Chaudron représentée par madame Martine Dupré, de messieurs Franck Fabre, Gilles Collier et Martial Leroy, excusés.

Secrétaire de séance: monsieur Etienne Henry

Achat parcelle ZB 83 sur Aillevaux

Monsieur le maire expose avoir reçu en lettre recommandée une notification concernant la vente de la parcelle ZB 0083 et ZB 0084 par un particulier. Maître HOFFMANN, chargé de la vente, a donné un délai de deux mois à compter de la notification, soit le 01 juin 2021 pour se porter acquéreur au prix de 3.000€ les deux parcelles. Monsieur le maire expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé sur Aillevaux, cadastré section ZB numéroté 0083 d'une superficie de 56 a 50 ca.

Située dans les bois de la commune de Bricon, cette parcelle est classée en N sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas faire de proposition d'achat pour la Parcelle ZB 083.

Achat parcelle ZB 84 sur Aillevaux

Monsieur le maire expose avoir reçu en lettre recommandée une notification concernant la vente de la parcelle ZB 0083 et ZB 0084 par un particulier. Maître HOFFMANN chargé de

la vente, a donné un délai de deux mois à compter de la notification, soit le 01 juin 2021 pour se porter acquéreur au prix de 3.000€ les deux parcelles.

Monsieur le maire expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé sur Aillevaux, cadastré section ZB numéroté 0084 d'une superficie de 28 a 39 ca.

Située dans les bois de la commune de Bricon, cette parcelle est classée en N sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas faire de proposition d'achat pour la parcelle ZB 0084.

Achat parcelle ZB 129 lieu-dit Vanvilliers

Monsieur le maire expose avoir reçu un courrier d'un particulier, qui souhaite vendre la parcelle ZB 129 estimée à 2 000 euros.

Monsieur le maire expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé sur le lieu-dit Vanvilliers, cadastré section ZB numéroté 0129 d'une superficie de 26 a 50 ca.

Située dans les bois de la commune de Bricon, cette parcelle est classée en N sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Le conseil ne souhaite pas se décider pour le moment, et propose à Monsieur le maire de faire une contre-proposition.

Achat parcelle ZE 86

Monsieur le maire expose qu'il a pris contact avec un particulier dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section ZE numérotée 86..

Monsieur le maire expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé à Bricon sur Champs Saint-Pierre, cadastré section ZE numéroté 86 d'une superficie de 50 a 38 ca.

Cette parcelle est classée en NE sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- L'acquisition par la commune de Bricon de la parcelle cadastrée ZE numérotée 86 d'une superficie de 50 a 38 ca au prix de 3 000.€.

- De charger Maître Hoffmann de la rédaction de l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune
- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte et tout document en rapport avec cette affaire
- Les crédits seront ouverts sur le budget principal 2021.

Achat parcelle ZE 108

Monsieur le maire expose qu'il a pris contact avec un particulier dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section ZE numérotées 108.

Monsieur le maire expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé à Bricon sur Champs Saint-Pierre cadastré section ZE numéroté 108 d'une superficie de 15 a 55 ca.

Située dans la commune, cette parcelle est classée en 1AU A sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'acquisition par la commune de Bricon de la parcelle cadastrée ZE numérotée 108 d'une superficie de 15 a 55 ca, appartenant à un particulier, au prix de 14 772.50€.
- De charger Maître HOFFMANN de la rédaction de l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document en rapport avec cette affaire
- Les crédits seront ouverts sur le budget principal 2021

Achat parcelle ZE 109

Monsieur le maire expose qu'il a pris contact avec un particulier dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section ZE numérotée 109.

Monsieur le maire expose que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé à Bricon sur Champs Saint Saint-Pierre cadastré section ZE numéroté 109 d'une superficie de 50 a 91 ca.

Située dans les bois de la commune, cette parcelle est classée en 1AU A sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer pour décider de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- l'acquisition par la commune de Bricon de la parcelle cadastrée ZE numéroté 109 d'une superficie de 50 a 91 ca, appartenant à un particulier, au prix de 48 364.50€.
- De charger Maître Hoffmann de la rédaction de l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte et tout document en rapport avec cette affaire
- Les crédits seront ouverts sur le budget principal 2021

Dossier travaux assainissement

Monsieur le maire présente le compte rendu de la réunion du 27 juin 2021 avec le bureau d'études, le conseil départemental et l'agence de l'eau.

Monsieur le maire expose les différentes solutions techniques et économiques proposées par le bureau d'études BEREST pour la réhabilitation du lagunage:

- Réfection des berges par apport d'argile
- Réfection des berges par apport d'argile et tassage de l'interberges
- Réfection des berges par apport d'argile et enrochement en interberges
- Réfection des berges avec bâches PEHD
- Construction d'une nouvelle station d'épuration

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la solution par apport d'argile et enrochement. Cette solution est économiquement plus avantageuse et techniquement apporte les mêmes avantages que la solution PEHD.

Dossier ruissellement

Monsieur le maire expose le choix du bureau d'études effectué par la Communauté de Communes des Trois Forêts concernant l'étude de ruissellement pour les communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges

Le bureau d'études choisi est LIOSE pour un montant concernant uniquement la commune de Bricon de 19.718.00 € HT avant subventions.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal, l'obligation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'adhérer à la convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tout document afférents à ce dossier

- Autorise Monsieur le maire à signer le devis pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-5;

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable issu de la saisie informatique des renseignements et publication des indicateurs de performance sur le SISPEA pour l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement qui à été approuvé par le Syndicat des Eaux d'Orges.

Après présentation du rapport 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité: adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2020.

Motion de soutien à l'ONF

Monsieur le maire expose la motion de la fédération nationale des Communes forestières

Considérant:

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles près de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service de filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaire,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets de communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique

Le Conseil Municipal, soutient la décision prise lors de la fédération nationale des Communes forestières réunie le 24 juin:

- Exige:

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF
- Demande:
 - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
 - un maillage territorial dynamique des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Covid 19, loyer salon de coiffure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas émettre de titre pour le bail commercial salon de coiffure LUCILLE C'est dans l'Hair pour le mois de novembre 2020. Le salon avait en effet fait l'objet d'une fermeture administrative liée à la crise sanitaire.

Questions diverses

- Le dossier de la Caserne des pompiers est toujours en cours de réalisation.
- Le Recensement qui avait été annulé en 2021 est reporté en 2022, du 20 janvier au 19 février.
- Monsieur le Maire informe que la Communauté de commune des trois Forêt fera le choix de l'architecte pour la Micro-crèche lors du conseil communautaire le 20 juillet 2021. Celle-ci devrait ouvrir pour la rentrée 2022/2023.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 21 août. La médiathèque est fermée depuis le 17 juillet et devrait rouvrir ses portes le 15 août
- Un futur exploitant pour le local multiservice est en cours d'immatriculation au registre du commerce.
- Le conseil adresse ses remerciements au Souvenir français qui a attribué à la commune la somme de 750 euros pour sa réfection du monument aux Morts.

AU SIVOM des 3B

Le comité syndical des 3B, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 21 juillet 2021 sous la présidence de monsieur Franck Duhoux. Etaient présents, pour la commune de Bricon monsieur Etienne Henry, pour la commune de Braux-le-Châtel, madame Julie Masson et monsieur William Germé. Absents, madame Marie-Rose Marie et monsieur Jean-Louis Bresson, représentants de la commune de Blessonville. Invité, monsieur Charles Gulaud, maire de Braux-le-Châtel.

Secrétaire de séance, monsieur Etienne Henry.

Suppressions et ouverture de postes

Le poste d'adjoint technique de l'agent affecté au nettoyage et au renfort de cantine de 13h45 hebdomadaires est supprimé. En lieu et place de celui-ci un poste d'adjoint technique de 14h hebdomadaires est ouvert.

Le poste d'adjoint technique en charge de la cantine de 8 heures hebdomadaires est supprimé. En lieu et place de celui-ci est ouvert un poste d'adjoint technique de 6h25 hebdomadaires.

Tarifs des activités et sorties extrascolaires

Le comité syndical avalise et autorise monsieur le président à mettre en paiement la location d'une structure gonflable utilisée pendant le centre de loisirs de juillet pour la somme de 300 euros.

Pareillement, il autorise monsieur le président à régler les factures correspondant au déplacement des enfants du centre de loisirs à la « Ferme des gourmandises » pour un coût de 180 euros et de 280 euros de transport.

Tarifs périscolaires, extrascolaires et cantine

Après avoir fait le constat que les tarifs des services périscolaires et extrascolaires n'avaient pas été modifiés depuis de longues années, le comité syndical adopte les nouveaux tarifs suivants, applicables à la rentrée 2021:

Service périscolaire

Tranches	Quotient familial	7h30 à 9h00	12h00 à 14h00	17h à 18h30
A	< 200	1,10 euro	0,90 euro	1,10 euro
B	200 à 700	1,60 euro	1,10 euro	1,60 euro
C	700 à 1249	2,00 euros	1,30 euro	2,00 euros
D	> 1250	2,55 euros	1,50 euro	2,55 euros

Mercredi et vacances scolaires

Tranches	Quotient familial	½ journée	Journée
A	< 200	1,10 euro	2,20 euros
B	200 à 700	1,60 euro	3,20 euros
C	700 à 1249	2,15 euros	4,30 euros
D	> 1250	2,45 euros	4,90 euros
Extérieurs		4 euros	8 euros

En ce qui concerne la cantine, le comité syndical fait le choix de ne pas modifier les tarifs en vigueur:

Tranches	Quotient familial	Prix par repas
A	< 200	4,20 euros
B	200 à 700	4,60 euros
C	700 à 1249	4,90 euros
D	> 1250	5,30 euros

Un groupe de travail sera mis en place pour étudier la mise en place éventuelle d'une tarification sociale pour les tarifs de la restauration scolaire.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Ce document est obligatoire et concerne à ce jour 6 agents. Le comité syndical autorise par conséquent Monsieur le président à signer avec le Centre de gestion une Convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques. Coût: 2.150 euros.

Délégations de pouvoirs

Monsieur le président souhaite déléguer une partie de la gestion du personnel à madame la vice-présidente, madame Julie Masson. Les statuts étant muets à ce sujet, des renseignements seront pris auprès du centre de gestion.

Questions diverses

-Logiciel « Fam-Fam »

Une mise à jour de ce logiciel de gestion des services du SIVOM a été choisie de préférence à l'acquisition, jugée trop coûteuse, d'un nouveau logiciel.

-Wi-Fi du groupe scolaire

Des dysfonctionnements avaient été signalés par le corps enseignant ces derniers temps. Il s'est avéré que le logiciel de protection et de filtrage en était à l'origine. Le prestataire de services du SIVOM l'a par conséquent désactivé. Un autre logiciel sera installé pour la somme de 1.565,70 euros TTC.

A la CC3F

Compétence mobilité

La CC3F a décidé de prendre en charge la compétence mobilité, à l'exception des transports scolaires qui resteront à la charge de la Région.

Le transport à la demande en direction de Châteauvillain sera assuré par la SARL Taxis d'Aphrodite, de Colombey-les-Deux-Églises, sur une base de 41,60 euros l'heure.

SARE, programme régional service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Afin de renforcer l'information des administrés dans leur parcours de rénovation énergétique, la Région Grand-Est, en partenariat avec l'ADEME et l'Etat, a mis en place une plate-forme proposant un guichet unique de conseil/accompagnement. La CC3F a décidé de s'engager dans ce programme et peut donc être contactée à ce sujet.

Pactes territoriaux de relance et de transition écologique

Afin de mutualiser les différents financements possibles concernant la relance sur la transition écologique et de décliner localement les orientations de ces aides, l'Etat et la Région ont créé les PTRTE. La CC3F a créé un poste de chargé de mission dans ce domaine.

Micro-crèche

Le projet de micro-crèche à Bricon porté par la CC3F est en cours. Le cabinet d'architecture choisi est le cabinet Franck Besch à Marat, sur une base de 650.000 euros HT.

Espace France Service

L'Etat a décidé de mettre en place un réseau d'Espace France Service pour remplacer la présence des services publics au plus près de la population. Deux de ces espaces seront labellisés sur la CC3F, à Châteauvillain et à Arc-en-Barrois.

Quatre agents devront être recrutés par la communauté de communes puis formés. L'Etat participera au financement de chaque structure à hauteur de 30.000 euros.

Fonds de solidarité logement, FSL

Ce fonds permet d'aider les personnes dans le besoin dans l'accès à un logement locatif ou à s'y maintenir. Il peut également être mobilisé pour aider au paiement des factures d'énergie ou d'eau.

La CC3F abondera ce compte avec la somme de 1.000 euros.

Fondation du patrimoine

Ce fonds est dédié à la rénovation du patrimoine culturel de proximité, public ou privé. La CC3F y participera à hauteur de 300 euros.

UDAF

Dans le cadre de sa mission « Pair Aidance », l'UDAF a développé un dispositif d'aide aux personnes fragiles et isolées sous la forme de l'intervention d'une personne « pair », c'est à dire qui a souffert des mêmes maux.

La CC3F cotisera à cet organisme à hauteur de 770 euros.

ZAE Le Chameau

L'Espace France Service sera installé dans la maison numéro 2 du site Le Chameau.

Toiture du gymnase de Châteauvillain

En litige de nombreuses années concernant des infiltrations d'eau par la toiture, la CC3F envisage la réalisation d'un protocole d'accord. Un avocat sera contacté afin de rédiger ce document dans les « règles de l'art ».

Fonds de péréquation communal et intercommunal

Ce fonds consiste à prélever des fonds sur une commune ou une intercommunalité favorisée pour les reverser à une collectivité moins favorisée. La CC3F avait provisionné un montant de 34.000 euros, pensant pouvoir bénéficier de ce fonds comme les années précédentes. Malheureusement, la notification 2021 ne lui a rien attribué, ni aux autres communes de l'EPCI.

Communes forestières

La CC3F soutiendra la FNCOFOR qui invite les communes et intercommunalités à prendre une motion contre la hausse des frais de garderie de l'ONF. L'Etat envisage par ailleurs la suppression de 500 emplois au sein de l'ONF et, en effet, de réévaluer les frais de garderie afin de rééquilibrer le budget de l'Office, lourdement endetté.

Au centre de loisirs

Le centre de loisirs des 3B était ouvert du 7 au 30 juillet, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Trente enfants étaient inscrits, sous la responsabilité de trois animatrices: Astrid, qui faisait office de directrice, Cyrielle et Elisa.

Le thème de ces petites vacances était le monde des animaux. Les enfants ont ainsi réalisé des fresques, des animaux en carton, des peintures sur vitres, des papillons à l'encre, du modelage, du « plastique fou », des fossiles en pâte autodurcissante, de la décoration d'assiettes, des gâteaux. Des lectures, des visionnages de films, du ping-pong, du baby foot, du bac à sable et à eau et des épées à bulles sont venus, dans une très bonne ambiance,

s'ajouter à ce vaste programme, le tout dans le respect du protocole sanitaire en vigueur avec deux groupes distincts, les moins de 6 ans et les plus de 6 ans.

Clous de ces trois semaines, la sortie à la « Ferme des gourmandises » de Daillancourt et la venue d'une gigantesque structure gonflable évoquant un bateau pirate que les enfants ont particulièrement appréciée.



USB

Bonjour à tous,

Après deux saisons plus que compliquées, nous avons pu retrouver les terrains avec les jeunes pendant quelques mois. Avec le contexte sanitaire ce n'était pas simple mais les éducateurs ont trouvé les solutions pour proposer des séances compatibles avec instructions.

Je tiens à féliciter tous nos éducateurs, parents et enfants qui ont fait les efforts pour respecter les règles sanitaires pendant ces derniers mois.

C'est loin d'être terminé puisqu'à l'heure où j'écris cette lettre, nous sommes sous la menace d'une quatrième vague, il faut donc rester vigilants. Nous allons suivre avec attention les directives de la FFF pour la reprise à venir.

Un grand changement cette année pour l'école de foot puisque l'USB intègre OUEST52. Pourquoi? Déjà nous devons le proposer aux jeunes qui pratiquent le football des équipes de 5 à 18ans. L'entente avec l'ASPTT Chaumont avait du mal à fonctionner car les jeunes ne sont pas ensemble au collège et donc beaucoup arrêtaient le foot après la catégorie U13.

Avec cette crise, nos effectifs fondent à vu d'œil, cela se comprend mais devenait alarmant.

Nous avons donc pris la décision d'intégrer le groupement et cela pour toutes les catégories.

Les entraînements seront répartis sur plusieurs sites ainsi que les matches. Pour les plus petits, nous allons essayer de travailler par secteurs, nous voulons limiter les trajets aux parents. Pour le reste, joueurs et parents seront informés à la reprise des lieux et horaires d'entraînement.

Pour les seniors féminines, cela ne change pas. Nous sommes toujours en entente avec l'ASPTT Chaumont. Deux jeunes footballeuses intègrent l'équipe seniors. Nous les félicitons pour leurs parcours en jeunes et leur souhaitons le meilleur pour les années à venir.

L'équipe senior masculine, elle, n'a pas repris la compétition en cette fin d'année dernière.

Nous allons miser sur la jeunesse briconnaise car cette année beaucoup de joueurs seront issus de l'école de foot, certains avaient arrêtés et ils ont décidé de se retrouver pour écrire une nouvelle histoire.

Il manque encore des éléments pour compléter l'effectif, vous pouvez me contacter pour plus de renseignements 06 31 75 21 91. Nous avons besoin de monde pour suivre et encadrer cette équipe, arbitre, juges de touche...Il faut également de l'aide aux entraînements.

Nous sommes dans le dur, nous avons perdus des dirigeants, on compte sur vous, cela fait 15 ans que nous faisons vivre le village, par la vie au stade, mais aussi et surtout par nos manifestations.

Nous avons vraiment besoin de nouvelles personnes pour repartir sur de bonnes bases.

L'USB compte sur vous, rejoignez nous maintenant!!!

Souvenir français

L'assemblée générale du comité local du Souvenir Français a eu lieu à la salle des fêtes de Blessenville le samedi 12 juin, en même temps que l'AG départementale. Pratiquement tous les comités du département étaient présents en la personne de leur président respectif et des portes drapeaux.

En présence de M. Mercier, directeur de l'ONAC, M. Belbusier, délégué départemental assisté de Mme Noirot, présidente du comité de Châteauvillain, a évoqué différents sujets liés à l'entretien des tombes et des monuments.

Mme Darmochod Jacqueline, maire déléguée de Marmesse et Mme Lavocat Marie-Claude, maire de Châteauvillain, ont proposé la rénovation de la tombe du général Frossard.

Quoique n'étant pas spécifiquement déclaré "Mort pour la France" et vu les nouvelles orientations du souvenir Français en ce qui concerne la prise en compte des sépultures de citoyens ayant œuvré de manière éclatante pour la France, il nous est désormais possible de contribuer à la réfection de l'imposant monument.

Une étude va être faite en ce sens.

Mme Noirot a poursuivi l'assemblée en prononçant son rapport moral pour le comité de Châteauvillain. M. Lagrange, trésorier, a donné un rapport financier satisfaisant, en net redressement par rapport au précédent.

De plus, des subventions ont été allouées à deux communes du canton, Orges et Bricon, pour la réfection de leur monument aux Morts.

M. Lagrange délégué du SF pour Bricon fera sa tournée traditionnelle auprès des membres cotisants du Souvenir Français dans le courant des mois d'août et de septembre.

Via Francigena

Vous connaissez tous maintenant cette association locale qui veut mettre en valeur la portion de chemin de pèlerinage qui traverse les trois villages des 3B (Braux, Bricon, Blessonville).

Elle s'est solidifiée depuis sa création en 2017. On compte maintenant 147 membres cotisants.

Un itinéraire champêtre a été balisé récemment.

Depuis cette année, nous sommes montés en grade puisque deux membres de notre bureau ont accédé à la présidence de la Fédération Française de la Via Francigena.

L'AEVF, (Association Européenne de la Via Francigena) a organisé un pèlerinage spécial nommé "Road to Rome", allant de Canterbury en Angleterre jusqu'à Rome pour marquer les 20 ans de son existence.

Le 10 juillet, les pèlerins ont fait étape à Châteauvillain et le 11 juillet ils sont passés à Bricon pour aller faire tamponner leur "crédential" à Blessonville.

Malheureusement, des dizaines de participants au départ, il n'y en avait plus qu'une trentaine à Amiens puis, petit à petit, l'effectif s'est réduit jusqu'à obtenir un nombre de quatre à Châteauvillain. La "montagne" (l'Europe) a accouché d'une souris !

Plus sérieusement, notre propre association VFVS a la chance d'avoir deux membres du bureau qui ont effectué, à pied, le pèlerinage jusqu'à Rome en 2019, M. Paperin et sa compagne.

C'est avec bonheur que nous avons eu la primeur de son livre "Ma Via Francigena" dans lequel il relate en détail cette aventure passionnante. (pour le contacter : 06 88 21 25 29)



Chez les sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers de Bricon ont réalisé une quarantaine d'interventions depuis le début de l'année, principalement du secours à personne.

Nous sommes intervenus également pour aider les habitants du nord Haute-Marne suite aux inondations de mi-juillet.

Dans les autres interventions marquantes il y a eu un accident de la voie publique sur la route entre Châteauvillain et Bricon, entre un

poids lourd et une cycliste.

La cycliste au vu de ses blessures a dû être transportée par hélicoptère au CHU Dijon, nous lui souhaitons bon rétablissement.

Du côté du personnel nous avons recruté trois nouveaux sapeurs-pompiers cette année: Léa Frantz qui réside à Valdelancourt, Simon Kuzmiak et Julien Brasseur de Bricon, nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au sein du centre de secours.

Nous avons eu le départ du 1^{er} classe Valentin Girouard, suite à un déménagement hors secteur.

Notre effectif est au 1^{er} août de 16 sapeurs-pompiers. Nous sommes toujours à la recherche de quelques personnes supplémentaires pour garantir une bonne couverture opérationnelle.

Si vous êtes intéressé vous pouvez contacter le chef de centre, Julien Fraiseau, au 0610079262 ou par e-mail à bricon@sdis52.fr

Un peu d'histoire

Quand Bricon était chef-lieu de canton

Au moment où nous venons d'élire des conseillers départementaux, ex-conseillers généraux, je vous parlerai de la création du canton de Bricon dans la période troublée que fut la création du département.

Par le décret du 22 décembre 1789, l'organisation des cantons est réalisée en 1790 avec les départements. C'est le 4 mars de cette année-là qu'était promulgué à Paris le décret aux termes duquel l'Assemblée nationale venait de décider que le département méridional de la Champagne prendrait le nom de Haute-Marne.

La situation des habitants était évidemment empreinte de difficultés innombrables, contraints à de longs déplacements et souvent victimes de conflits de compétences entre juridictions et administrations aux territoires mal définis.

Définir les contours du département, surtout dans le sud-est de la Champagne, était une tâche ardue. Un autre problème se posait en effet aux députés chargés de la subdiviser: celui de ses limites avec les autres provinces du côté de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Bricon, à l'instar d'ailleurs d'autres villages comme Rochetaillée, Aprey ou Peigney, dépendait de Châtillon-sur-Seine. C'était une enclave bourguignonne en Champagne.

Alors que les villages voisins de Bricon comme Autreville, Blessonville, Braux-le-Châtel étaient supprimés à cette époque où l'on supprimait tout ce qui avait un rapport avec la noblesse, le clergé et la religion, Buxières-les-Villiers, Montsaon, Orges, Semoutiers, Valdelancourt dépendaient de la Champagne donc de Chaumont et furent intégrés dans le canton de Bricon. Il faut aussi préciser que ce fut aussi le cas de nombreuses localités de Bourgogne, y compris de villages très éloignés au sud de cette ville.

Le compromis pour définir les limites du département fut assez facile à trouver du côté de la Bourgogne. Aucune limite naturelle ne s'imposait et, si l'on s'accorda rapidement sur la fixation de la limite du côté de Châtillon, il a fallu plusieurs conventions successives pour faire la part entre ce qui dépendait désormais de Dijon et de ce qui resterait dans l'orbite de Langres.

Jean-Nicolas Laloy, 1745-1804, député de Chaumont à l'Assemblée constituante joua un rôle décisif dans la formation du département (une rue de Chaumont porte son nom). L'Assemblée nationale du 22 juin 1790 décréta que Chaumont demeurerait définitivement le chef-lieu du département.

C'est l'abbé Simon-Edme Monnel, 1747-1822, natif de Bricon, curé de Valdelancourt, prêtre et membre de l'Assemblée constituante, qui était alors le conseiller général du canton de Bricon.

Bricon cessa d'être un canton en 1798.

Références:

-« Naissance d'un département, la Haute-Marne » de Thibaut Girard, conseil général de la Haute-Marne

-« Les illustres Chaumontais, des origines à nos jours » de François Veillerette, 1984

-La Lettre de Bricon d'avril 2016, numéro 126, pages 15 et 16.

-Documentation personnelle

Claude Prestat